Jour de séance 27 le mardi 19 mars 2024

13 h

Prière.

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 19 mars 2024

S.H. la lieutenante-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,
(signature)
Brenda L. Murphy

L'hon. M. Steeves dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques 2024-2025* et, d'autre part, *Plus forts que jamais : Continuons à bâtir : Budget 2024-2025.*

Sur la motion de l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenante-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 33, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Legacy.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. G. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. G. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 4.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

ministère de la Santé, 2022-2023	(13 décembre 2023) ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2022-2023	(18 décembre 2023) ;
ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, 2022-2023	(19 décembre 2023) ;
Bureau du Conseil exécutif, 2022-2023	(27 décembre 2023) ;
bureau du coroner en chef, 2022	(28 décembre 2023) ;
Commission du travail et de l'emploi, 2022-2023	(2 janvier 2024) ;
Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 2022-2023	(17 janvier 2024) ;
Activités parlementaires, 2022	(18 janvier 2024) ;
Commission de police du Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(19 janvier 2024) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2022-2023	(22 janvier 2024) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2022-2023	(25 janvier 2024) ;
ministère des Finances et du Conseil du Trésor, rapport sur les droits, 2024	(29 janvier 2024) ;
Société de développement régional, 2021-2022	(31 janvier 2024) ;
bureau de l'ombud, 2022-2023	(6 février 2024) ;
Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, 2018-2022	(13 février 2024) ;
Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés, 2022-2023	(13 février 2024) ;
Société de Kings Landing, 2022-2023	(23 février 2024) ;
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, 2023	(28 février 2024) ;
bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2023	(6 mars 2024) ;

Autres rapports

vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume II, 2023 (audit de performance) (14 décembre 2023) ;
vérificateur général du Nouveau-Brunswick, volume III, 2023 (audit financier) (14 décembre 2023) ;
rapport sur le rendement 2022-2023, Bureau du vérificateur général (15 décembre 2023) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, volume 2 (information supplémentaire) (20 décembre 2023) ;
Élections partielles des gouvernements locaux de 2023 : Rapport de la directrice des élections municipales (17 janvier 2024) ;
renseignements concernant la modification de droits faite par la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick au titre de la *Loi sur les produits naturels* (*Loi sur les droits à percevoir*) (8 février 2024) ;

Pétitions

réponse à la pétition 8 (21 décembre 2023) ;
réponses aux pétitions 9, 10, 11 et 12 (9 janvier 2024).